

le 19 décembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 DDEES 1236** Subvention avec convention (60 000 euros) avec la Fondation des Sciences Mathématiques de Paris pour le financement d'une chaire de la Ville de Paris.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Fondation des Sciences Mathématiques de Paris pour le financement d'une chaire de la Ville de Paris et lui demande l'autorisation de signer la convention correspondante ;

Sur le rapport présenté par Mme Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Fondation des Sciences Mathématiques de Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 60.000 euros est attribuée à la Fondation des Sciences Mathématiques de Paris.

Article 3 : La somme correspondante sera imputée à la rubrique 23, nature 6574, ligne VF 55015 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2014.